



Le Petit DRONNE

Chers amis,

Il s'agit de notre dernier bulletin de l'année.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, malgré la fermeture d'une classe.

Tous les panneaux des routes et des rues sont maintenant posés. L'informatisation a été effectuée sur la base locale d'adressage (BAL) avant sa migration sur la base nationale. Vous allez recevoir par La Poste, dans les prochaines semaines votre attestation de changement d'adresse accompagnée de la notice d'explication.

Les services de la Mairie se tiendront à votre disposition pour toutes explications complémentaires.

Le gymnase a été inauguré le 13 septembre en présence du sous-Préfet et de la Conseillère départementale, représentant le Président. Toutes les associations de la commune et celles des communes de l'extérieur ont repris possession de la structure au début du mois de juin.

Concernant la Supérette le dossier avance. Le permis de construire sera déposé dans le courant du mois d'octobre.

L'autre dossier concernant le terrain Lagrange, la vente au bailleur DOMOFrance, pour la construction d'une douzaine de petits logements, interviendra dans les prochaines semaines. D'aucuns peuvent trouver que c'est long. Sentiment que je partage mais je ne suis pas maître des horloges. Les contraintes administratives sont ce qu'elles sont.

Je n'irai pas plus loin dans cet édit, période de réserve oblige, les élections municipales devant se dérouler dans quelques mois.

Sachez néanmoins que nous serons là, jusqu'au terme de notre mandat, et que nous continuerons à travailler pour notre commune.

Le Maire,

SOMMAIRE

- Gymnase (inauguration)
- Activités de la période estivale (Randonnée pédestre, Vide greniers, Majorettes, Nocturnes gourmandes),
- Informations Mairie (France Services, La Poste, Cimetières, Liste électorale et recensement)
- Badminton
- Nouvel adressage
- PLUI - HD



GYMNASE

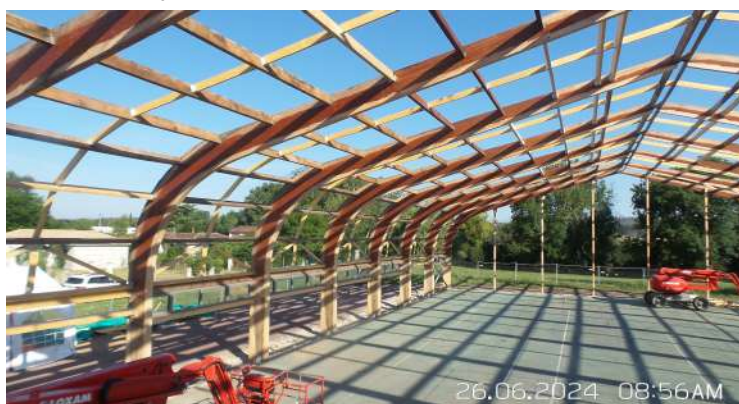
inauguration samedi 13 septembre 2025

en présence de Monsieur le sous-Préfet, de la Conseillère départementale, des Maires des communes limitrophes

équipement des années 1970 réalisé
à l'initiative du Maire de l'époque Monsieur Serge CAILLEAU



l'ossature bois mise à nu pour un nécessaire renforcement,
chaque arche a été dotée de 6 lames de bois



les travaux révèlent toujours des surprises :
les platines qui supportent la structure, totalement oxydées,
ont dû être remplacées



découverte de la plaque en l'honneur de Serge CAILLEAU

C'est sous son premier mandat, en tant que Maire,
(1969/2008) que Monsieur CAILLEAU a décidé, avec
l'équipe municipale, d'ériger cet équipement.

Il a profité du désistement d'une commune pour se po-
sitionner. La fréquence et l'importante occupation mon-
trent que l'initiative s'est révélée heureuse.

Mais la structure avait vécu, malgré quelques travaux
sur les arbalétriers et le remplacement du puits de jour.

Fallait-il laisser cet équipement à l'abandon ? D'aucuns
disent ou diront que l'on aurait pu faire autrement.

"Tout homme qui fait quelque chose a contre lui...."

nouvelle structure après les travaux



Rappel :

L'opération a débuté par une étude énergétique avec
Géo Energie Service pour un montant de 432 488 € HT.
Il s'agissait de répondre à la loi ELAN qui impose la ré-
duction de la consommation d'énergie de 60% à
l'horizon 2050.

Cette étude a mis en évidence la nécessité d'envisager
des travaux de réhabilitation conséquents, si l'on voulait
conserver cet équipement, comprenant la mise aux
normes pour les personnes à mobilité réduite . Le
cabinet d'ingénierie ANA, choisi en qualité de maître
d'œuvre a évalué le montant des travaux à 1 208 339 €
HT. Puis il y a eu les tensions internationales avec pour
corolaire l'augmentation des matériaux. Il y a eu aussi
des travaux supplémentaires (remplacement des
platines entre autres) la facture a été portée à 1 915 549
€ TTC.

Conscient de l'impact sur les finances de la Collectivité,
nous avons sollicité l'avis et l'expertise du Comptable
public. L'audit réalisé sur l'état de nos finances (capacité
d'autofinancement), a montré que l'opération était
supportable, ce qui nous a rassuré et donc permis
d'engager les travaux. A défaut il aurait fallu démonter.

Pour reconstruire cela aurait été une autre affaire. Au
frais d'édification il aurait fallu ajouter les frais de démo-
lition et l'addition aurait été plus lourde et l'opération
peut-être pas réalisable.

Le financement s'articule de la façon suivante :

- emprunt :	1 078 256 €
- DETR :	98 880 €
- Conseil départemental	99 225 €
- Fond vert	200 000 €
- autre financement	144 000 €
- TVA (récupérable)	295 272 €



ça s'est passé ces dernières semaines

Samedi 17 mai - 3ème RANDONNÉE PEDESTRE Organisée par le Comité des Fêtes



Les enfants hospitalisés de Libourne sont toujours les bénéficiaires de cette démarche bucolique mais cette fois par le truchement de l'association « Les Clowns Stéthoscopes » qui intervient justement dans les hôpitaux.



Plus de 200 personnes se sont préparées sous un soleil radieux. Trois parcours étaient proposés. Les premiers marcheurs se sont élancés à 8h30 pour 15 kilomètres, suivis une demi-heure plus tard pour 10 kilomètres et pour les moins avertis, 5 kilomètres. Cette manifestation a permis de récolter 2 150 € remis intégralement à cette association, qui ne comprend que des professionnels. C'est ce que nous a expliqué la responsable de l'Association lors de sa présentation. Des points de ravitaillement étaient prévus pour soutenir les efforts.

Au retour les marcheurs trouvaient les rafraîchissements. Une grillade était proposée aux 140 marcheurs qui ont voulu poursuivre et partager cette démarche caritative.

Merci aux sponsors pour leur soutien à cette noble cause, aux participants, aux organisateurs qui ont donné de leur temps et aux Maires qui ont préparé et autorisé l'accès aux chemins de leur commune (Le Fieu, Les Peintures et Les Eglisottes).

Rendez-vous, encore plus nombreux, pour la quatrième édition en 2026.

Les jours meilleurs sont revenus. Dans nos villages les vide greniers s'organisent et parfois se font concurrence. L'Amicale Laïque, profitant de ce week-end prolongé de l'Ascension, a organisé le sien en choisissant bien sa date pour éviter le télescopage de ce type d'activité. Les conditions météorologiques en début de matinée auraient pu dissuader les exposants. Mais les organisateurs peuvent être satisfaits, le succès se confirme. Il y avait les exposants bien sûr, les chalandes mais aussi la restauration avec, en particulier, des crêpes.....

dimanche 1er juin - VIDE GRENIERS



Des médailles pour les Majorettes au championnat de France

Le Maire et la Municipalité ont convié ce samedi 7 juin l'association les « Majorettes Rochal'Twirl » accompagnée de sa présidente Myriam Daudé. Il convenait pour la Collectivité de témoigner l'intérêt pour sa réussite lors du championnat de France qui s'est tenu le week-end de Pâques à Châlons en Champagne.

Au cours de la compétition cette association s'est distinguée avec, entre autres, les titres de :

- champion de France catégorie duo open bâton sénior,
- vice-champion catégorie duo open pompon sénior avec un bâton puis deux bâtons sénior,
- vice-champion dans la catégorie mini formation open pompon sénior,
- seconde dans la catégorie solo open pompon cadette.

Mais n'oublions pas qu'il y a de jeunes pouces qui ne demandent qu'à s'exprimer.

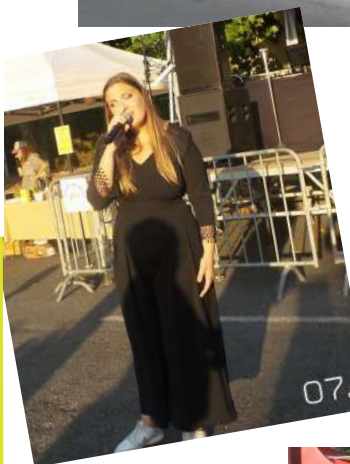
C'est un travail assidu qu'il faut pour assurer la gestuelle et, tel un tambour major lors des défilés, la maîtrise du bâton.

Cette réussite, pour nos Majorettes, n'était pas un ballon d'essai, ce sont des habituées aux distinctions : 2016 vice-championnes de France cadette Pompon ; 2017 championnes de France cadette Pompon ; 2019 vice-championnes sénior Pompon.

A l'issue de cette présentation, parents, spectateurs, encadrement se sont retrouvés, à la salle des Associations, pour partager le verre de l'amitié. Souhaitons d'autres trophées grâce à l'assiduité et à la ténacité qui animent le groupe.



"Nocturnes Gourmandes" 13 juillet et 7 août.



Dimanche 13 juillet : au gymnase
Quelques gouttes de pluie n'ont pas empêché les fusées du feu d'artifice de lancer leurs longues volutes argentées. Pour une petite commune rurale la municipalité n'a pas à rougir.

Ces quelques gouttes n'ont pas davantage fait reculer les festivaliers. Le rythme, l'ambiance ont entraîné un public conquis à une heure avancée.

Mais après il faut tout démonter, remettre en place. Merci à ceux qui ont mis leur bras à contribution.

jeudi 7 août au Centre bourg : une soirée animée sous un chaud et beau soleil d'été. Cela a commencé avec les majorettes "Rochal T'wirl" puis cela a été le tour de chant de "Manon Cruz" qui d'ailleurs va assurer des cours de chant pour tout public dans notre gymnase.

C'est avec entrain que Bad'Anim a animé le reste de la soirée. S'agissant de "Nocturnes Gourmandes" il y a l'incontournable buvette et un large choix de plats destinés à satisfaire tous les palais.



LE COIN DE L'ÉCOLE

Restitution du projet
"A l'image des mots" de Régis Lejonc

Le 13 juin 2025, environ 150 personnes se sont rendues à la bibliothèque pour la restitution du projet mené par la bibliothèque et l'école.

Grâce au dispositif culturel de la Cali "L'Art de grandir", les élèves de l'école, de la Petite section au CM2, mais aussi des adultes et des collégiens, ont eu la chance de travailler avec Régis Lejonc, auteur et illustrateur.



Lors de deux semaines de résidence à l'école et à la bibliothèque, les enfants ont découvert le travail d'illustrateur et se sont essayés à des techniques de dessins nouvelles.

Les classes de Cycle 3 se sont également rendues à Libourne pour assister à une conférence dessinée autour du livre "Les 9 vies de Gaya" et ont travaillé sur l'écriture d'une nouvelle histoire.

Le 13 juin, l'exposition du travail des élèves à la bibliothèque a été inaugurée. Les familles sont venues nombreuses pour voir le travail réalisé et pour rencontrer Régis Lejonc qui a dédié ses livres pour l'occasion.



Reflet d'une société où il ne doit plus y avoir d'interdit

Les sujets qui fâchent : Quand ce ne sont pas les chiens qui divaguent, qui aboient ou qui mordent, ce sont les décharges sauvages.

Dans la poursuite de ce qui se passe fréquemment "trop", voici les dernières "trouvailles" du week-end de Pentecôte. Il y a eu

aussi des gravats essaimés sur une voie communale. Son tracé en lacets aurait pu avoir de lourdes conséquences pour un motocycliste surpris par cette présence incongrue.

Que dire devant de telles inconséquences. Que les auteurs ne pensent pas que c'est gratuit. D'une part il y a le personnel de la Mairie : quand il traite ce genre de problèmes il le fait au détriment du reste.

Il y a aussi les frais que le SMICVAL répercute sur le budget de la commune, cette fois au détriment d'acquisition du matériel, d'entretien ou d'opérations de maintenance. Pour le SMICVAL il y a la location d'une benne et le coût du traitement en fonction du tonnage.

A cela s'ajoute une part d'inconscience car ces dépôts, à proximité du massif forestier, auraient pu avoir de lourdes conséquences. Une allumette ou un mégot mal éteint et c'est l'embrasement ! Bien sûr on n'allègue pas que c'était dans l'intention des auteurs de ces dépôts d'embraser la forêt, mais il y aurait pu y avoir un lien de cause à effet. A tout un chacun de méditer et aux auteurs de réfléchir. On aimerait une prise de conscience !



Vous ne disposez pas d'un compteur Linky : Attention !

Si vous n'avez pas installé de compteur LINKY dans votre logement, à partir du 1er août 2025 vous aurez des frais supplémentaires sur votre facture d'électricité.

Tous les 2 mois vous serez facturé des montants suivants :

- un montant fixe de 6,48 € correspondant à la "gestion spécifique" de votre compteur ancienne génération
- des frais additionnels de 4,14 € uniquement si vous n'avez pas transmis vos index de consommation à ENEDIS depuis plus d'un an.

Le compteur Linky enregistre la consommation en temps réel et la transmet au distributeur. Les factures sont établies sur la base de la consommation réelle. L'installation est prise en charge par l'opérateur.



Le chèque énergie 2025 peut être utilisé pour une facture d'électricité, de gaz, de fioul.

Depuis la loi de finances pour 2025 ce chèque ne peut plus être utilisé pour payer des travaux de rénovation énergétique. Toutefois ceux émis avant l'entrée en vigueur de la loi de finances restent valables.

Le chèque est accordé en fonction des ressources du foyer fiscal et en fonction de la composition du foyer.

Cette année le chèque sera transmis au cours du mois de novembre. L'envoi automatique du chèque est maintenu pour les ménages identifiés. Les ménages qui ne seraient pas identifiés automatiquement pourront se manifester sur un portail en ligne en cours de réalisation.

Vous pouvez vous reporter sur le site : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/faq>

Le montant du chèque est compris entre 48 et 277 €, déterminé selon les revenus et la composition de la famille.



- Le Fieu	mardi 30 septembre :
- St-Seurin-s/l'Isle	mercredi 1er octobre
- Camps s/l'Isle	lundi 6 octobre
- Les Peintures	mercredi 8 octobre
- St Christophe de Double	mercredi 15 octobre
- Chamadelle	jeudi 16 octobre
- Les Eglisottes	mardi 21 octobre
- Le Fieu	mardi 4 novembre
- Les Peintures	mercredi 12 novembre
- St-Christophe de Double	mercredi 19 novembre
- Chamadelle	jeudi 20 novembre

Le Bus France Services sur la commune et sur les communes de la CALI

Le bus France Services sillonne les communes de la CALI depuis le 02 décembre avec 2 conseillères qui reçoivent sans rendez-vous sur le parking de La Poste/Mairie.

Elles sont là pour vous aider dans vos démarches administratives auprès des organismes. Elles peuvent vous aider dans les domaines de :

- **emploi** : prise de rendez-vous avec un conseiller France Travail, actualisation des droits ;
- **retraite** : création d'un compte d'assurance retraite, édition de relevé de carrière, simulation ;
- **santé** : création d'un compte CPAM, MSA, CAF, prise de rendez vous, demande prestation ;
- **justice** : prise de rendez-vous avec un conciliateur, orientation en cas de conflit ;
- **budget** : déclaration de revenus, prélèvement à la source ;
- **état civil et famille** : pré-demande de titre d'identité ;
- **logement, mobilité** : demande d'aide au logement, amélioration de l'habitat.

Contact : franceservices@lacali.fr
06 65 82 97 98

France Services est libre d'accès et ouvert à tous, quel que soit le lieu de résidence.

Ci-contre les permanences tenues le matin dans les communes les plus proches de votre domicile.

- Les Eglisottes	mardi 25 novembre
- Le Fieu	9 décembre
- Les Peintures	17 décembre
- St-Christophe de Double	31 décembre

La POSTE : un service de proximité en pointillé.

Avec nous vous êtes nombreux à déplorer le nombre de jours de fermeture d'un service essentiel pour la Collectivité.

Consécutivement au contact qui a été pris avec les responsables de La Poste, une réunion s'est tenue en Mairie le 03 septembre. La Poste est soumise, comme d'autres services, à différentes contraintes : baisse d'activité (pratiquement plus de courrier avec la généralisation du téléphone portable, la livraison des colis par Amazon), avec pour corollaire une baisse de la fréquentation. Pour notre commune cela représente une baisse de 14,3% entre 2021 et 2024 (12 clients en moyenne par jour) . Il y a aussi la période estivale avec les congés. En outre le secteur de Coutras doit faire face aux congés maladie.

Toutefois La Poste s'efforce de ne pas pénaliser un bureau en particulier, en organisant une rotation pour l'ouverture des bureaux. Pour la Poste il y a un impératif : maintenir le nombre de "points contact" sur le territoire, d'où des moyens de substitution concertée qui pourront être mis en place :

- * l'Agence postale : en passant une convention avec la Mairie ;
- * le Relais poste : il s'agit d'un partenariat avec un commerce qui permet d'assurer les services essentiels avec des plages horaires étendues propres au commerce.

En l'état, sur Les Eglisottes la fermeture n'est pas à l'ordre du jour, la Municipalité ayant montré son attachement à conserver le bureau sur notre commune. Il a été convenu d'une nouvelle réunion courant juin 2026.



INFOS MAIRIE (suite)

LISTE ELECTORALE : pensez aux prochaines échéances

a) inscription automatique : dès l'âge de 18 ans : l'inscription se fait de façon automatique par l'INSEE en fonction des informations recueillies lors du recensement citoyen (voir ci-dessous) ;

b) déménagement : pour être inscrit dans la commune d'arrivée, il faut se présenter à la Mairie de votre nouveau domicile, muni d'un justificatif de domicile et de votre carte nationale d'identité. Cette inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste électorale de votre précédent domicile.

Attention : si vous vous inscrivez l'année où se tient une élection vous devez vous inscrire au plus tard le 6ème vendredi précédant le premier tour du scrutin.

16 ans : pensez au recensement citoyen !

Vous avez 16 ans. Tout citoyen âgé de 16 à 25 ans doit obligatoirement se faire recenser. C'est le "recensement citoyen". Il doit être fait (en ligne ou en Mairie) dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

L'attestation de recensement qui vous sera délivrée est indispensable pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen ou à un concours administratif.

Pour effectuer cette formalité vous devrez produire : la carte nationale d'identité ou passeport ; le livret de famille et un justificatif de domicile.

Avec cette démarche vous serez inscrit sur les listes électorale dès l'âge de 18 ans.

Il est également possible de régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. D'autre part jusqu'à vos 25 ans vous devrez déclarer tout changement de votre situation (mariage, déménagement, naissance d'un enfant.

Attention : conservez bien l'attestation qui vous sera délivrée. Il n'est pas possible de délivrer de duplicata.

LES CIMETIERES

L'interdiction du désherbant en tout lieu change la donne, même pour les cimetières. Cela occasionne de la part de certaines familles des "observations", véhémentes parfois.

Toutes les communes rencontrent ce problème, aussi déjà certaines d'entre elles ne pouvant plus assurer un désherbage manuel, laisse pousser l'herbe et passe la tondeuse.

Cet été nos trois (3) cimetières ont été nettoyés, les mauvaises herbes, arrachées. C'était propre !

Nous voici début septembre. Il faudrait recommencer ! Mais il y a aussi 40 kilomètres de voies communales, les chemins ruraux, les pistes forestières, les collecteurs et autres travaux d'entretien.

Alors il va donc falloir envisager autre chose. Il y a plusieurs hypothèses :

- recruter avec pour corollaire l'augmentation des charges, donc....
- enherber. Il s'agirait de retirer le gravier et comme dans d'autres communes de laisser pousser l'herbe et tondre;
- inviter les familles à nettoyer devant les caveaux et tombes. La question est en suspens !

LES SERVICES DE MARLENE

nettoyage / décapage, vide maison, évacuation

espace vert, petit jardinage

petit bricolage, peinture, aménagement

réduction d'impôt, crédit d'impôt 50%

Tél. 06 50 56 82 93

marlene.mignonneau@outlook.fr

Association Sportive et Culturelle Monfourat-Les Eglisottes

Section badminton - 2025/2026

C'est attendu ! aussi nous serons heureux de vous accueillir, adeptes du badminton (joueurs chevronnés ou débutants) à notre gymnase entièrement renové à **compté lundi 8 septembre**.

Venez découvrir cette activité sportive au travers de 2 séances "découvertes" gratuites.

Prêt du matériel assuré

Cotisation annuelle : 65 euros.

Rendez-vous : les lundis et jeudis de 18h30 à 20 heures

Salle Multisports (gymnase) Les Eglisottes et Chalaures

Pour tous renseignements : Philippe MARIETTE (dirigeant de la section)

Tél 06 43 06 74 22

Evelyne EYQUEM : Présidente de l'ASC

Nouvel adressage

Mardi 2 septembre nous avons clôturé l'opération destinée à donner les nouvelles appellations aux rues et les numéros aux habitations. Cette opération, qui résulte de la loi dite « 3DS » du 21 février 2022, a été conduite en partenariat avec les services de La Poste.

Une réunion publique s'est tenue le 14 novembre 2024 pour présenter et expliquer les raisons de cette démarche (voir aussi bulletin municipal de janvier 2024).

Concernant la numérotation, c'est le « métrique » qui a été retenu (c'est la distance où se trouve une habitation à partir du point zéro) car il donne plus de souplesse dans le cas de construction nouvelle sur une même parcelle.

Les services de La Poste avaient pour mission d'en vérifier la cohérence, afin de constituer une base locale afin d'alimenter ensuite la base nationale.

Cette opération est importante car elle permet, notamment, aux services de secours et d'intervention de localiser de façon précise une habitation. Peu importe le nom des occupants, l'essentiel c'est le nom de la rue et le numéro du logement.

Vous allez recevoir un courrier vous informant des démarches à réaliser, ainsi qu'un certificat d'adressage (Surveillez votre boîte aux lettres. Seul un exemplaire sera distribué).

* **Pour vous, particulier** il vous appartiendra d'informer les organismes qui vous concernent : ainsi par exemple : employeur, caisse de retraite, sécurité sociale, mutuelle, fournisseurs d'énergie, banque, service des impôts, allocations familiales, service des cartes grises....

Munissez-vous au préalable des identifiants des organismes qui vous concernent.

* **La Mairie** informera de ce changement les différents partenaires institutionnels : Préfecture pour le contrôle de légalité, DGFIP, INSEE, SDIS.

Les électeurs recevront également, en temps voulu, une nouvelle carte électorale. Attention certains vont changer de bureau de vote.

**Vous trouverez les informations utiles sur :
Services-public.fr puis « changement d'adresse en ligne »**

Vos nouvelles coordonnées seront déclarées simultanément auprès de plusieurs services. C'est un service gratuit. En cas de difficulté, la Mairie et France Services pourront vous aider dans vos démarches.

Sur le site "adresse.data.gouv.fr" vous pouvez trouver votre commune et consulter la cartographie pour y trouver toutes les nouvelles adresses.



PLUI-HD

L'enquête publique se déroulera du 29 septembre au 7 novembre 2025

Une commission d'enquête composée de 5 commissaires enquêteur est désignée pour suivre la procédure.

Sur le secteur Nord de la CALi l'enquête se déroulera :

Les Eglisottes et Chalaures ; lundi 27 octobre de 8h30 à 12 heures ;

Guîtres ; lundi 20 octobre de 9 à 12 heures

Coutras (pôle technique municipal)

- lundi 29 septembre de 13h30 à 17 heures

- lundi 20 octobre de 14 à 17 heures ; le lundi 27 octobre de 13h30 à 17 heures

Les Peintures : jeudi 23 octobre de 14 à 16h30

Maransin : samedi 11 octobre de 9 à 12 heures et le mercredi 29 octobre de 14 à 18 heures

Saint Ciers d'Abzac : mercredi 29 octobre de 8h30 à 12h30

Sur chacun des sites un dossier papier complet et un registre d'enquête seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur :

- un poste informatique au service urbanisme de la CALi - 33, avenue de la Gare - 33870 VAYRES

- le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/plui-ca-libournais>

Les observations et propositions pourront être transmises sur un registre d'enquête dans les lieux prévus ou transmises par voie électronique via le registre numérique :

plui-ca-libournais@mail.registre-numerique

